



2021-101

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à dix-huit heures quarante cinq
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME,
Gilles AUDRAS, Christian GIRARD, Anne-Marie TORE, Raymonde HABOUZIT

Excusés :

Serge ABOULIN

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Christian GIRARD

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX

Objet : Encaissement chèque

Monsieur le Maire fait part de la condamnation par le tribunal des trois personnes ayant perpétré des dégradations au centre socio culturel en aout 2019, leur imposant le versement d'une indemnisation au regard du devis et facture fournis, pour un montant de 576.46 euros chacun.

Un des mis en cause a rempli cette obligation en déposant un chèque, qu'il convient donc d'encaisser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision du tribunal comme explicitée ci-avant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque d'un des mis en cause ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la concrétisation du projet et de la présente délibération.

Le Maire
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 19/11/2021
Pour extrait certifié conforme

